



UN JARDIN SANS LIMITES

Ce jardin est situé dans un quartier d'habitations groupées d'une trentaine de logements. Les limites séparatives entre parcelles sont quasi inexistantes. TEXTE: EVELYNE MALOD-DOGNIN / PHOTOS: SOPHIE KELLE

Le quartier a été pensé dans un esprit communautaire par le bureau d'architecture Module H à Etoy. Les habitations s'étagent dans la pente selon un dénivelé d'environ 20 mètres. Elles sont parsemées de jardins de différentes tailles, les plus grands étant situés en bout de chaque barre de bâtiments. Il n'y a pas de vraies limites entre les jardins.

Le jardin présenté ici accompagne la maison de l'architecte Yves Favre qui a conçu l'ensemble du projet. Comme c'est le cas pour toutes les maisons du quartier, l'accès et les pièces de jour se situent à l'étage et les chambres se trouvent au niveau du jardin. Le jardin s'articule en deux zones distinctes, l'une en partie haute, là où se situe l'entrée de la maison, et l'autre en partie basse, à l'intersection des voies d'accès aux habitations voisines.

Ce dénivelé entre partie haute et partie basse a favorisé l'élaboration de deux jardins dont les fonctions diffèrent et se complètent. En partie haute, à proximité de la cuisine, c'est un jardin à vocation utilitaire qui a été aménagé en carrés potagers, construits en béton pour rester dans l'harmonie architecturale du quartier. Légumes variés et plantes aromatiques y prospèrent, agrémentés de quelques vivaces à floraison estivale

qui s'y sont immiscées. L'aménagement du jardin du haut a été confié à l'architecte. En partie basse, l'atmosphère se veut plus confiée, des recoins propices à l'intimité, et des espaces restant visuellement ouverts sur le quartier.

UNE TRANSITION JUDICIEUSE

La zone intermédiaire entre le jardin potager et le jardin de détente en contrebas a été structurée de manière à optimiser l'espace. L'entre-partie haute et partie basse se fait par des escaliers construits en béton posés dans la pente. Ce système, moins qu'un escalier maçonné, contribue à retenir le terrain et permet de créer des interstices plus naturels, simplement recouverts de gravier. Les marches de l'escalier se répartissent des espaces traités librement côté maison, des parties plus construites. Pour reprendre la configuration du terrain, plutôt que d'envisager des murs, l'architecte a opté pour des gabions, disposés perpendiculairement à la façade. Ils forment de grandes marches d'environ 80 cm de haut, de longueur variable, qui ont permis de créer une large plate-bande où croiser



Composées en trois zones, le jardin suit la pente du terrain en offrant des fonctions et des points de vue différents



touffes de pérovskia, des fruitiers palissés, ainsi que des fraisiers. A la base du premier gabion, une petite terrasse en bois a pu prendre place devant les chambres. Pour préserver l'intimité des espaces intérieurs, un parterre de vivaces où s'entremêlent des gauras, des fétuques, des thym, des érégéons et des pittosporums a été installé. Il est contenu dans une bordure en acier marchand délimitant l'allée qui conduit à la terrasse et qui vient s'accoler à la base de l'escalier. De l'autre côté des marches qui mènent au jardin potager, une seconde bordure en acier placée en vis-à-vis de la précédente accueille un massif de vivaces surplombé d'arbustes, de lavande et de romarin plantés dans la pente du terrain. On retrouve le même type de bordure le long de la façade et de la terrasse en bois qui épouse le rez-de-chaussée de la maison côté ouest et sud.

REPENSER LES LIMITES

Le jardin du bas s'inscrit dans le prolongement du rez-de-chaussée et dans l'angle de la façade de la maison. Il s'étend sur une superficie d'environ 300 m² et longe les voies d'accès au quartier. Il a été largement engazonné pour offrir des espaces de jeu et de liberté. La partie pelouse s'inscrit dans un tracé fluide, aux contours arrondis. Elle est restée dégagée pour permettre de prendre du recul et d'apprécier la vue sur la maison et sur le reste du jardin. Dans le contexte de ce quartier d'esprit ouvert, l'une des contraintes du projet a été de repenser les limites du jardin. De créer des espaces refuges sans s'enfermer ni couper la vue sur le reste du quartier et les jardins voisins.

A l'intersection des voies d'accès, les limites de la parcelle sont nées par un amoncellement de pierres noires d'Arvel, qui recourbe naturellement le terrain et vient s'achever sous la forme d'un siff jouxtant la pelouse. Cette savante construction compose un minéral où s'insinue le gazon et d'où les végétaux semblent jaillir naturellement.

Elle génère par ailleurs un léger surplomb qui favorise la création d'espaces intimes dans cette partie du jardin proche de la route. Côté voisins, l'enrochement se prolonge en un talus de vivaces d'arbustes. Des tapis d'*Imperata cylindrica* Red Baron voisins des *Sedums Herbstfreude*, des *Miscanthus* et des *Hydrangeas* sont plantés. Côté pelouse, ce talus prend la forme d'une vaste plate-bande qui épouse les méandres de la surface de gazon. Une haie de *Saxifraga*, de *Cornus* et de *Bouleaux* vient s'y ficher stratégiquement pour protéger la discrétion des espaces de nuit du rez-de-chaussée. Côté maison, la terrasse en bois longe la façade en suivant les contours de la maison. Deux massifs viennent ponctuer cet harmonieux tracé. Ils sont séparés par des bordures en acier dont la forme répond à celle de la haie qui fait face.

Conciliant projet d'architecture et projet paysager, ce jardin, réhabilité par les paysagistes de Mise en Scène, tire admirablement son parti de son contexte. Il offre à la fois des zones protégées et des zones ouvertes, des paysages variés et sait ménager des effets de surprise en s'inscrivant pleinement dans la dynamique de son quartier.
www.miseenscene-creations.ch